

DECISION DU MAIRE N° 9/2024 DU 19 FEVRIER 2024

CONTRAT DE CESSION DE REPRESENTATION SARL « LA FERME DE TILIGOLO »

Le Maire de Vert le Grand;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat de cession pour le spectacle « La ferme de Tiligolo » par la compagnie SARL « La ferme de Tiligolo » ;

DECIDE

<u>ARTICLE 1er</u>: de signer le contrat de cession pour le spectacle « la ferme de Tiligolo » » par la SARL « la ferme de Tiligolo » pour un montant de 455.00 € HT.

ARTICLE 2: La décision sera notifiée à l'intéressé.

<u>ARTICLE 3</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 19 février 2024

